

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÛCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-036 – CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL D'HONNEUR – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Créé dans les années 1980, le complexe sportif Pierre Mendès France (avec son extension) constitue le principal site accueillant la pratique d'activités sportives, en complément du gymnase adossé au collège Senghor, de quelques autres salles municipales mises à disposition d'associations sportives ainsi que d'espaces de pratiques de plein air de type structures de fitness en forêt, city-stade, skate park... Au-delà du gymnase Oubric et du dojo adossé ainsi que des équipements pour la pratique du tennis et du nouveau gymnase Alice Milliat, ce complexe sportif comprend également des terrains de football utilisés pour les entraînements et pour les matchs, ainsi qu'une tribune et des vestiaires.

Utilisateur de ces équipements dédiés à la pratique du football, le club d'Ifs, l'AS Ifs Football, développe un projet sportif et social dynamique auprès de ses 400 licenciés. Son équipe 1ère joue actuellement au niveau R2 et son objectif est d'accéder au niveau R1.

L'absence d'éclairage sur le terrain d'honneur contraint le club à jouer uniquement le dimanche après-midi. De fait, la mise en place d'un éclairage du terrain d'honneur permettrait que les matchs de R2 ou R1 se jouent le samedi soir ; cette perspective est notamment de nature à favoriser l'attractivité du club, la fréquentation des matchs par les spectateurs... La diversification des créneaux de match entre le samedi et le dimanche permettrait également d'augmenter le nombre d'équipes appelées à jouer sur ce terrain d'honneur, notamment l'équipe féminine ou encore l'équipe seniors B.

De fait, la Ville d'Ifs programme en 2023 la mise en place d'un éclairage de ce terrain d'honneur. Chaque mât d'éclairage comprendra 4 projecteurs équipés de LEDS et devant être conformes aux exigences d'éclairage de niveau E5 – 250 lux, fixées pour les terrains de football. En complément d'autres opérations déjà réalisées ou à venir, cet investissement contribuera ainsi à l'adaptation et à la modernisation des équipements sportifs que poursuit la Ville au titre de sa politique sportive. Par délibération prise lors de la présente séance de conseil municipal, le marché de travaux peut être attribué à la société GARCZYNSKI TRAPLOIR pour un montant de 96 780,47 € HT, soit 116 136,56 € TTC. Par ailleurs, ce type d'installation nécessite également le recours à une mission de contrôle technique dont le coût s'élève à 1 470 € HT, soit 1 764 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération de création d'un dispositif d'éclairage sur ce terrain d'honneur et pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable auprès des partenaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le cahier des charges de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide pour le Football Amateur (F.A.F.A.) pour le financement des installations sportives sur la saison 2022-2023 ;

VU l'instruction de Monsieur le Préfet du Calvados, en date du 29 novembre 2022, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour l'exercice 2023 ;

VU la convention relative au Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer, signé entre le Département du Calvados et la Ville d'Ifs le 12 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2023-035 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 relative à l'attribution du marché de travaux pour la création d'un dispositif d'éclairage sur le terrain d'honneur de football ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 24 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la création d'un dispositif d'éclairage du terrain d'honneur de football est de nature à diversifier et accroître les créneaux d'utilisation de ce terrain, à favoriser l'attractivité du club et la fréquentation des matchs ;

CONSIDÉRANT que cet éclairage LED devra être conforme aux exigences d'éclairage de niveau E5 – 250 lux pour ce terrain ;

CONSIDÉRANT que, par délibération n°2023-035 le conseil municipal a attribué ce marché de travaux à la société GARCZYNSKI TRAPLOIR pour un montant total de 96 780,47 € HT, soit 116 136,56 € TTC ;

CONSIDÉRANT que, pour la réalisation de cet investissement, il sera également nécessaire de recourir à une mission de contrôle technique dont le coût s'élève à 1 470 € HT soit 1 764 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les équipements sportifs figurent, dans l'instruction préfectorale du 29 novembre 2022 relative à la D.E.T.R. et à la D.S.I.L., parmi les catégories d'opérations prioritaires au titre de la DETR ;

CONSIDÉRANT que, au titre de l'axe 2 du contrat de territoire 2022-2026 de Caen la mer, le Département du Calvados poursuit un objectif de renforcement de l'attractivité économique, touristique, culturelle et sportive du territoire et que la réponse à cet objectif passe notamment par la modernisation d'équipements sportifs ;

CONSIDÉRANT que les projets de création d'éclairage de terrains de football sont éligibles au cahier des charges de l'enveloppe « Equipement » du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) de la Fédération Française de Football pour le financement des installations sportives au cours de la saison 2022-2023 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONFIRME sa volonté d'installer un dispositif d'éclairage sur le terrain d'honneur de football.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après de cette opération :

Dépenses prévisionnelles H.T.		Recettes prévisionnelles		
Honoraires	1 470 €	Etat – DETR/DSIL	39 300 €	40%
		Fédération Française de Football – F.A.F.A.	19 000 €	19,3%
Travaux	96 780,47 €	Département du Calvados	19 650 €	20%
		Ville d'Ifs	20 300,47 €	20,6%
TOTAL H.T.	98 250,47 €	TOTAL	98 250,47 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 29 MARS 2023

Affichée le : 29 MARS 2023

Acte à classer

2023-036

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-29T09-21-38.00 (MI244088712)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230329-2023-036-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Création d'un dispositif d'éclairage sur le terrain
de football d'honneur - Demandes de subventions
Date de décision : 29/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [036.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/03/23 à 09:21

Date 29/03/23 à 09:21

Date 29/03/23 à 09:26

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)